

## Religieuse acquittée

**Kenya** » Une religieuse kényane de la congrégation des Sœurs de l'Annonciation de Nazareth (NSA), soupçonnée du meurtre d'un consœur et placée en garde à vue depuis le 14 octobre 2025, a été libérée cette semaine, après avoir été blanchie de tout soupçon.

La religieuse était considérée comme la principale suspecte dans la mort d'une de ses consœurs, dont le corps sans vie a été retrouvé allongé sur le dos, avec du sang qui coulait de sa tête, le 12 octobre.

**Le rapport d'enquête** a révélé que la victime était décédée des suites de graves blessures à la tête causées par un objet contondant, qui ont entraîné une hémorragie cérébrale. Elle souffrait également d'une fracture du cou et de blessures aux mains et aux jambes, indiquant qu'elle avait été ligotée et torturée avant d'être assassinée. L'enquête approfondie de la police a conclu que les preuves de l'implication de la suspecte n'étaient pas suffisantes pour la lier au meurtre de sa consœur. »

CATH.CH

## La dernière capucine est partie

**Appenzell** » Sœur Scholastica se sera battue trois ans pour rester dans son couvent, où elle vivait toute seule.

Sœur Scholastica Schwizer (81 ans) s'est battue pendant plus de trois ans pour rester dans son couvent de Wonnstein (AI). Le 28 octobre 2025, la dernière des capucines a quitté le monastère en raison d'une opération imminente. Dernier épisode d'un feuilleton qui a agité la Suisse orientale.

Sœur Scholastica, était la dernière religieuse à vivre à Wonnstein, une enclave d'Appenzell Rhodes-Intérieures à Teufen (AR), dominant le ravin du Rotbach. La capucine refusait de quitter son monastère d'origine pour rejoindre une autre communauté. Elle était en conflit avec les instances ecclésiastiques depuis plus de trois ans.

Sœur Scholastica a quitté son couvent après 61 ans pour subir une opération urgente à l'hôpital. Elle aura besoin ensuite de plusieurs semaines de convalescence. «Un retour au couvent est donc exclu», a expliqué à Kath.ch Sepp Moser, l'un des représentants du groupe de soutien à la religieuse.

Dans une lettre datée du 20 octobre et à la suite d'un entretien préalable, le nouvel évêque de Saint-Gall, Mgr Beat Grögli, a demandé à Sœur Scholastica de quitter Wonnstein. L'évêque a menacé de la renvoyer de l'ordre si elle ne se conformait pas à cette directive.

Sœur Scholastica se sera battue «jusqu'à la dernière minute» pour rester au couvent, constate son association de soutien. Selon elle, le pouvoir de l'évêque, et de l'association Kloster Wonnstein qui a repris

depuis 2014 la gestion du monastère, a été trop fort.

Du côté de la Fédération Sainte-Claire des capucines suisses, on avait aussi demandé depuis longtemps à Sœur Scholastica de quitter Wonnstein et de trouver un autre couvent qui l'accueille, mais elle a toujours refusé. Elle n'a pas non plus donné suite à la dernière demande du Vatican de quitter le couvent avant la fin du mois de septembre.

**On ne sait pas encore** où la capucine vivra après son opération et sa convalescence. Un couvent de capucines de la Fédération Sainte-Claire ou un autre couvent pourraient entrer en ligne de compte, à condition que la communauté concernée l'accueille. La fédération accompagnera volontiers Sœur Scholastica dans ce processus, «si elle accepte», précise Mgr Grögli. » CATH.CH

## Le péril communiste

**Vatican** » Le cardinal Raymond Leo Burke a présidé, le 25 octobre 2025 à Saint-Pierre de Rome, une messe selon le rite préconciliaire. A cette occasion, le prélat américain a parlé à plusieurs reprises de la Vierge de Fatima et du grand danger du communisme. «La Vierge veut nous protéger du mal du communisme athée, qui éloigne les cœurs du Cœur de Jésus», a déclaré le cardinal Burke durant son homélie. Et d'ajouter que «l'influence de la culture athée sur l'Eglise elle-même a conduit beaucoup à l'apostasie et à l'abandon des vérités de la foi catholiques».

Cette messe était la première célébrée selon la forme extraordinaire du rite depuis plusieurs années, le pape François étant plutôt réfractaire aux démonstrations traditionalistes. L'acceptation de cette messe a été perçue comme un gage de bonne volonté envers ces milieux. En 2007, le pape Benoît XVI avait autorisé largement l'usage du missel de 1962 publié avant le concile Vatican II. Une décision annulée en 2021 par le pape François. »

CATH.CH



Charles Morerod, l'évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, a signé mercredi un document rendu obligatoire pour les prêtres et les laïcs travaillant dans la pastorale. Bernard Hallet

L'évêque a paraphé un texte pour la prévention des abus, obligatoire pour les agents pastoraux

## Morero sign la charte éthique

« MAURICE PAGE, CATH.CH

**Eglise catholique** » «D'ici au 15 novembre, tous les agents pastoraux auront signé cette charte par laquelle ils s'engagent à respecter le code de conduite diffusé par le diocèse depuis quelques mois», a expliqué Charles Morerod, l'évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF). Il a lui-même signé cette charte mercredi.

«Ce document d'une trentaine de pages n'est pas un règlement du personnel mais plutôt une série d'indications données aux personnes qui ont une mission canonique dans l'Eglise catholique, les prêtres comme les laïcs. Il n'est pas rédigé en termes de ce qui est permis ou défendu mais il décrit une série d'attitudes pour opérer un changement de culture ecclésiale», renchérit Mari Carmen Avila, déléguée de l'évêque pour la prévention.

Une première version, traduite du code du diocèse de Coire, n'avait pas du tout passé auprès des agents pastoraux: trop d'interdits pour une vision presque exclusivement négative. «Nous avons remis l'ouvrage sur le métier pour développer un texte qui se penche sur les attitudes à adopter dans les relations en Eglise», reprend l'évêque. La nouvelle version a suscité quelques questions, mais aucune opposition frontale.

«Il s'agit d'un outil de dialogue, pas d'une épée de Damoclès, encore moins d'une guillotine, qui doit permettre d'avoir une base commune pour la discussion. Sa vision est beaucoup plus large que la seule prévention des abus sexuels sur mineurs, pour parler de l'abus de pouvoir en général qui est à la base de tous les autres abus», insiste la responsable de la pré-

vention. «Avec le code de conduite, nous pouvons objectiver une situation ou un comportement inapproprié plutôt que d'opposer simplement deux subjectivités.» Dans le sens de ce que l'Eglise appelle la «correction fraternelle».



**«Il s'agit d'un outil de dialogue, pas d'une épée de Damoclès»**

Mari Carmen Avila

La première attitude consiste à prendre conscience de sa position d'autorité et d'assumer la responsabilité personnelle qui en découle. La chose est loin d'être anodine dans un système ecclésial où la figure du prêtre et celle de l'évêque étaient la référence absolue qui pouvait décider de tout sans remise en cause ni contestation possible. Le code de conduite ose la formule: «Il ne faut pas confondre sa propre voix avec celle de Dieu.»

La proximité émotionnelle, les comportements appropriés, l'accueil inconditionnel sont autant d'autres attitudes décrites dans le code de conduite.

**«Crime grave»**

Plus concrètement, la deuxième partie du document développe des règles de comporte-

ment autour de diverses questions, comme l'accompagnement spirituel où l'on indique par exemple que cela ne doit pas se faire au domicile privé. Il s'agit aussi de gérer la proximité physique où il faut tenir compte de la sensibilité et du consentement de la personne mais aussi des habitudes culturelles. Dans l'accompagnement de mineurs, on demandera toujours l'accord des parents, on n'invitera jamais chez soi un ou plusieurs mineurs non accompagnés.

Un paragraphe est aussi consacré à la communication via les réseaux sociaux. On n'utilisera pas les réseaux professionnels pour des messages privés et vice versa. On respectera le droit à l'image et à l'intimité. On s'interdira évidemment tout ce qui pourrait s'apparenter à du harcèlement. Le code rappelle aussi que la pédopornographie est «un crime grave», aussi bien aux yeux de l'Etat que de l'Eglise.

## Glossaire des termes

Une troisième partie du code de conduite contient un glossaire des divers termes utilisés. «Avoir des définitions communes est essentiel pour assurer le dialogue», relève Carmen Avila. On peut y apprendre par exemple ce qu'est le *grooming*, qui consiste à piéger un mineur, dans le but d'obtenir des faveurs sexuelles en le charmant ou en lui faisant des promesses ou des cadeaux via les réseaux sociaux. Le terme d'éphébophilie désigne la préférence sexuelle d'un adulte pour des jeunes hommes ou des femmes pubères entre 15 et 19 ans. Il se distingue de la pédophilie qui concerne des enfants non pubères. Enfin le guide donne les références des instances professionnelles qui s'occupent de l'accueil des victimes d'abus. »